

Contribution sur la gouvernance du sport

De Jacques PINEL, 3 rue Haut de la Plaine, 44770 La PAINÉ sur MER

Les pratiques de danses, très variées, sont très répandues en France dorénavant. Tout le monde danse, ça fait plaisir, c'est le principal.

Certains prennent des cours, dans toutes les disciplines, pour s'améliorer. Tant mieux.

Il y a même des compétiteurs français, qui se défendent assez bien à l'international, dans le silence médiatique le plus pesant qu'on ait jamais entendu ou lu. Soit !

La fédération Française de Danse (FFD) existe. Je l'ai rencontrée. Elle est agréée et délégataire, avec un bel arrêté de délégation quadriennal.

Il existe un diplôme d'Etat. Jusque là, tout va bien.

2 Millions de pratiquants, 80 000 licences, 1700 structures affiliées, 12 000 compétiteurs, toutes disciplines confondues.

A l'autre bout de la gouvernance, il y a l'Etat. Ce que l'on attend de l'Etat, c'est de réguler : légiférer sur les normes diverses, sanctionner le niveau des diplômes, veiller à la santé publique, créer les conditions de sécurité des pratiquants de sports.

Il ferait tout ça dans le strict intérêt général, ce serait super.

A la limite, il ne donnerait aucun fond, on apprendrait à s'en passer...

Focalisons sur les diplômes.

Il existe un diplôme d'Etat. Jusque là, tout va bien, disais-je.

Les problèmes commencent quand on apprend que le diplôme d'Etat est sous tutelle du ministère de la Culture. En soi, rien de grave. C'est historique. On vit avec depuis 1989... Les relations sont bonnes.

Mais ce diplôme ne concerne que les danses dites « artistiques » (classique, jazz, contemporain). Et le Ministère de la Culture ne veut pas d'une quelconque extension aux autres formes de danses, en créant de nouvelles options. Là, ça devient chaud.

En l'an 2000 à peu près, la danse est inscrite dans le code du sport, en plus du code de l'éducation depuis la loi de 1989.

Depuis 20 ans de vaines tentatives de la part de la FFD, le Ministère des Sports refuse la création d'un diplôme d'Etat ou d'une option de BPJEPS pour les autres formes de danses (latines standards, rock et disciplines associées, country line, pole danse sportive, salsa, hip hop, danses historiques...).

On ne sait pas officiellement pourquoi, mais on imagine :

-l'équivalence des diplômes, chère à l'Europe, sert de prétexte, en France, pour ne rien faire et désengager l'Etat. On a la mauvaise foi qu'on peut.

-Dans les années 80, le dit Ministère chargé des sports a bien tenté une régulation en créant un diplôme, retoqué par le Conseil d'Etat, sur recours de « grosses têtes » (ou de fines pointes) prestigieuses, pilotées discrètement par le Ministère de la Culture.

Pendant 7 générations, le Ministère chargé des Sports en restera traumatisé.

Tout ça, c'est de la parodie de gouvernance ou je ne m'y connais pas ! On pourrait appeler ça du « non-interventionnisme militant ! »

Donc, pas de diplôme d'Etat dans les autres formes de danses.

Et pourtant, s'il est un élément de gouvernance non négligeable, c'est bien le diplôme.

En France, on aime ça, et c'est une bonne chose.

En travaillant, on arrive à tout. Je pourrais disserter sur l'égalité des chances, sur la sélection républicaine, la promotion sociale ouverte à tous.

Un diplôme « exclusif » oblige les margouliniens à se former pour le mériter ou à passer à autre chose. Comme protection de la qualité, en France, on n'a jamais fait mieux. C'est notre culture. Dans d'autres pays, on sélectionne autrement, par l'argent, par la protection du consommateur.... Chacun son truc !.

Sans diplôme, pas de garantie que le travail d'enseignement, d'entraînement, d'animation (Cf le code du sport), sera fait correctement.

Sans diplôme, tout le monde peut s'installer.

Le dernier des margouliniens peut arrondir ses fins de mois en ruinant la santé de ses ouailles (ses élèves, voire ses compétiteurs), sans impôt ni charges, dans une salle obligeamment prêtée par la Mairie à une association bidon.

On danse sur du béton, on paie pour ça, tout le monde est content. La sécurité sociale paiera les pots cassés dans 20 ou 30 ans...

Que demande le peuple ?

Justement, le-peuple-des-danseurs-qui-réfléchissent-un-peu, aimerait bien que l'Etat prenne ses responsabilités de régulateur au sérieux.

D'un côté, il nous demande de lancer des programmes « sport-santé » pour le CNDS. Mais les chevilles, les rotules, les hanches maltraitées des danseurs « loisirs » par des « professeurs » autoproclamés, sans scrupules et nullissimes, n'est-ce pas de la « santé publique » ?

Le plus beau programme « sport santé » qui pourrait être mis en place, au Ministère des Sports, et qui ne lui coûterait rien, ce serait enfin de confier à la fédération française de danse le soin de lui présenter, avec quelque chance de succès, un projet de diplôme d'Etat ou d'option de BPJEPS.

Chiche ! Monsieur ou Madame le Ministre !

Ca, ce serait de la Gouvernance digne de ce nom !

Et faites-nous confiance, on s'occupe du reste !

Le 14/04/2018
Jacques Pinel
Danseur

